

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 200

présenté par
M. Minot

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , de tout sexe, français ou étranger, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un ajout adopté en Commission qui n'est juridiquement pas utile.